

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Convocation</u>	<u>Votes</u>
- En exercice : 23 - Quorum : 12 - Présents : 21 - Représentés : 2 - Ayant pris part à la délibération : 23	Date d'envoi : 10/04/2026 Date d'affichage : 10/04/2026 Séance en date du : 14/04/2026 Heure : 19h00	- Pour : 23 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Numéro de délibération : 6		
Objet : Désignation du représentant au Syndicat départemental d'énergies et d'électricité du pays catalan		
Le Conseil municipal de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROYO, maire.		
Présence(s) : - M. Jean-Claude ROYO, maire - M. Sylvain VIVES, M ^{me} Catherine JEAN BRUNEL, M. Michel VELLA, M ^{me} Cécile RIBOT, M. Damien COMPAGNE, adjoints - M ^{me} Annick GAYTON, M. Romain CHANUT, conseillers municipaux délégués - M ^{me} Christine TORRES, M. Gérard PARADEJORDI, M ^{me} Sandrine BÉNAIGES, M. Thierry MOONEN, M ^{me} Martine GOUCHAN PICAUD, M. Christophe PICARD, M ^{me} Valérie GARCIA, M. Alain PIQUEMAL, M ^{me} Marie MIQUEL, M ^{me} Nathalie REGOND PLANAS, M. Denis OLIVIERO, M. Jean-Philippe DUBOIS et M ^{me} Antoinette SANCHEZ, conseillers municipaux		
Absence(s) : M ^{me} Johanna XAVIER		
Procurations : M ^{me} Johanna XAVIER représentée par M. Gérard PARADEJORDI et M ^{me} Monique MASGRAU représentée par M ^{me} Nathalie REGOND PLANAS		
Secrétaire de Séance : Madame Cécile RIBOT		

Monsieur le Maire,

Rappelle que la Commune est membre du Syndicat départemental d'énergies et d'électricité du pays catalan (SYDEEL66), qui assure diverses compétences transférées par les communes adhérentes relatives à l'électricité (groupement d'achat d'électricité, création de bornes de recharge, mise en esthétique des réseaux...).

Informe que conformément à l'article 8.1 des statuts du SYDEEL66, chaque collectivité membre doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Ces délégués communaux désigneront ensuite par secteurs locaux d'énergie (pour Saint-Genis-des-Fontaines le secteur Albères, Côte Vermeille, Illibéris) un nombre de délégués titulaires et suppléants qui formeront ainsi le comité syndical.

Précise que le délégué communal non désigné au comité syndical assure le lien et la remontée des besoins locaux en participant aux réunions de secteur et le délégué au comité syndical assure le lien et la remontée des besoins locaux en participant aux réunions de secteur et prend part aux décisions du Comité syndical à l'échelle départementale.

Propose au Conseil municipal de désigner Monsieur Michel VELLA en tant que délégué titulaire et Monsieur Gérard PERADEJORDI en tant que délégué suppléant.

République française • Département des Pyrénées-Orientales • Arrondissement de Céret
Commune de Saint-Genis-des-Fontaines

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Le Conseil municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire ;

Désigne Monsieur Michel VELLA en tant que délégué titulaire et Monsieur Gérard PERADEJORDI en tant que délégué suppléant au Syndicat départemental d'énergies et d'électricité du pays catalan (SYDEEL66).

Le Maire, Jean-Claude ROYO



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.